



MAIRIE DE PURE

Département des Ardennes
Arrondissement de Sedan
Canton de Carignan

Nombre de membres en exercice = 15
Présents = 11
Pouvoir = 0
Suffrages exprimés = 11
Date de la convocation
et d'affichage : 18/10/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°45/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du Vendredi 25 Octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le Vendredi 25
Octobre à vingt heures,
le Conseil Municipal de PURE, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mr MOZET Yves, le Maire.

Présents: M. MOZET Yves, M. FOURRIER Guy, Mme DELGOFFE Virginie, Mme MOTCH Joëlle, Mr DHERBOMEZ Éric, M. SOVET Jean-Luc, Mme SAUER Corinne, M. GRUSLIN Freddy, M. MALDEREZ Pierre, Mme CORPET Nelly, Mme MOZET Brigitte.

Absents excusés : Mr GOBEAUX Xavier, Mr ZANETTE Sébastien, Mme LEFEVRE Béatrice.

Absents non excusés : Mme LEDY Violette.

Secrétaire de séance : Mr FOURRIER Guy

Objet : Publication des actes réglementaires

Dans sa séance,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article art. L 2131-1, III ;
Vu le décret n°2024-719 du 5 juillet 2024 relatif aux règles de publicité des actes pris par les communes et leur groupement, et notamment l'article 1 ;
Considérant que la commune de PURE dont la population est de 575, soit moins de 3 500, ne dispose pas d'un site Internet,
Considérant qu'il convient ainsi d'opter pour un mode de publication dérogatoire prévu par le CGCT ;
Le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE D'OPTER pour le régime dérogatoire suivant concernant la publication des actes administratifs réglementaires par l'affiche ou la publication sur papier dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat;
DIT QUE conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal pourra revenir à tout moment sur ce choix par une nouvelle délibération ;
DIT QUE la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes des Portes du Luxembourg (<https://www.portesduluxembourg.fr>) pour publication sur son propre site Internet ;

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le :
et publication ou notification du

Pour EXTRAIT CONFORME
Le 25 Octobre 2024,
Le Maire,
Yves MOZET.

Yves MOZET
2024.11.08 14:57:54 +0100
Ref:7551700-11329274-1-D
Signature numérique
le Maire